Inscrire votre enfant au Multi-accueil « Les Lutins » Basse-Goulaine

Le Multi-accueil « Les Lutins »

Adresse :
40 rue de la Champagnère
44 115 Basse-Goulaine

Tél. 02 40 03 56 91
Mail : multiaccueil@basse-goulaine.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Pour contacter la directrice et prendre rendez-vous :
Permanences administratives le lundi, mardi et jeudi

Capacité d'accueil : 30 enfants

L'accueil d'urgence

Il s'agit d'un accueil sans réservation sur une courte durée pour répondre à des situations d'urgence.

Procédure d'inscription :
Pour les situations d'urgence en matière de garde ou pour un enfant avec des difficultés particulières, contactez la directrice du Multi-accueil. Le dossier d'inscription est à déposer dans les jours suivants l'accueil.

L'accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil sans contrat, avec réservation chaque semaine en fonction des places disponibles, pour répondre à des besoins ponctuels et non récurrents.

Procédure d'inscription :
Directement auprès de la directrice du Multi-accueil, à tout moment de l'année.

Multi-accueil « Les Lutins »
Tél. 02 40 03 56 91 - Mail : multiaccueil@basse-goulaine.fr
40 rue de la Champagnère - 44115 BASSE-GOULAINE

Ville de Basse-Goulaine

L'accueil régulier

Un planning régulier est défini avec la famille, et formalisé par un contrat quelque soit le nombre de jours.

Procédure d'inscription :

- Remplir le formulaire ci-joint et le déposer en mairie :
Hôtel de Ville – 25 rue de la Razée
44 115 Basse-Goulaine
- La demande de place en accueil régulier est possible à partir du 4ème mois de grossesse.
- **La demande de place ne vaut pas inscription.**

Réception des dossiers et passage en commission d'attribution

Pour une admission en septempbre (contrat de septembre à août) :

- Réception des dossiers :
avant le 28 février
- Passage en commission d'attribution :
mi-mars
- Réponse écrite envoyée aux familles :
fin mars

Pour une admission en début d'année civile :

- Réception des dossiers :
avant le 30 septembre
- Passage en commission de régulation :
mi-novembre
- Réponse écrite envoyée aux familles :
fin novembre

Attribution des places

La gestion des demandes d'accueil tient compte de la demande exprimée par les familles et des disponibilités du Multi-accueil « Les Lutins ».

- Les familles ayant reçu un avis favorable ont un délai de 15 jours pour confirmer leur accord pour la place proposée.
- Les familles ayant reçu une réponse négative peuvent renouveler leur demande en présentant un nouveau dossier pour la prochaine commission.

Sélection des demandes d'admission : quels critères ?

Une priorité est donnée :

- Aux habitants de la commune,
- Aux enfants porteurs de handicap,
- Aux familles monoparentales,
- En fonction des ressources.

Le bien-être de l'enfant est pris en compte :

- Vigilance sur l'amplitude horaire.
- Équilibre des groupes d'âge.

A savoir

- La capacité de la famille à recourir à un autre mode de garde est également prise en compte, certaines situations étant plus contraignantes que d'autres.
- Pour compléter ces éléments, bien que la structure puisse accueillir 30 enfants, le renouvellement ne se fait pas complètement à chaque commission. Les enfants déjà présents et en âge d'y rester conservent leurs places.
- La structure ne peut accueillir plus de 10 bébés simultanément.

© Freepik

Multi-accueil « Les Lutins »
Tél. 02 40 03 56 91 - Mail : multiaccueil@basse-goulaine.fr
40 rue de la Champagnère - 44115 BASSE-GOULAINE

Ville de Basse-Goulaine